



## Assemblée

Distr. générale  
7 août 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Neuvième session

Kingston (Jamaïque)

28 juillet-8 août 2003

### Exposé du Président sur les travaux de l'Assemblée à sa neuvième session

1. La neuvième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a eu lieu à Kingston (Jamaïque) du 28 juillet au 7 août 2003. Lors de sa séance inaugurale, l'Assemblée a observé une minute de silence à la mémoire de M. Lennox Ballah, juge au Tribunal international du droit de la mer, et de M. Yuji Kajitani, membre de la Commission juridique et technique.

#### Adoption de l'ordre du jour

2. À sa 86e séance, le 30 juillet 2003, l'Assemblée a adopté l'ordre du jour de sa neuvième session (ISBA/9/A/2).

#### Élection du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée

3. À sa 86e séance également, l'Assemblée a élu Président pour 2003 M. Josef Franzen (Slovaquie). Après des consultations au sein des groupes régionaux, l'Assemblée a élu Vice-Présidents les représentants de la Trinité-et-Tobago (pour le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes), de la Côte d'Ivoire (pour le Groupe africain), de l'Inde (pour le Groupe des pays d'Asie) et de la Norvège (pour le Groupe des États d'Europe et autres États).

#### Élection des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

4. Conformément à l'article 24 de son règlement intérieur, l'Assemblée a procédé à des élections pour constituer une commission de vérification des pouvoirs. Les pays suivants ont été élus membres de la Commission de vérification des pouvoirs : Autriche, Brésil, Ghana, Grèce, Jamaïque, Japon, Malaisie, République tchèque et Ouganda. La Commission a ensuite élu Président M. Helmut Tuerk (Autriche). La Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie le 5 août 2003. Son rapport, figurant dans le document ISBA/9/A/6, a été adopté par l'Assemblée à sa 89e séance, le 7 août 2003. La décision prise par l'Assemblée au sujet des pouvoirs des représentants figure dans le document ISBA/9/A/7.



**Élection aux sièges vacants de la Commission des finances**

5. À sa 86e séance, le 30 juillet 2003, l'Assemblée a élu M. Bernd Kreimer (Allemagne) et M. M. Gandhi (Inde) membres de la Commission des finances, en remplacement de M. Peter Kollekes (Allemagne) et M. Narinder Singh (Inde), démissionnaires.

**Rapport du Secrétaire général de l'Autorité**

6. À la 87e séance, le 5 août 2003, le Secrétaire général de l'Autorité a présenté son rapport annuel à l'Assemblée (ISBA/9/A/3) conformément à l'article 166, paragraphe 4, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Des déclarations ont ensuite été faites par les délégations de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Australie, de l'Autriche, du Brésil, de la Chine, du Chili, de la Côte d'Ivoire, de la Fédération de Russie, de Fidji (au nom des États membres du Forum des îles du Pacifique), de l'Indonésie, de la Jamaïque, du Kenya, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de l'Ouganda, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Pays-Bas, de la République de Corée, du Royaume-Uni, du Soudan et de la Trinité-et-Tobago. L'observateur des États-Unis d'Amérique ainsi qu'un représentant de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Secrétariat de l'ONU ont aussi fait des déclarations.

7. Les membres de l'Assemblée ont souhaité la bienvenue aux États devenus Parties, depuis la huitième session, à la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer et ont aussi exprimé leur satisfaction de voir le Cameroun, Cuba, le Honduras, le Koweït et le Mexique devenir Parties à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention. L'Assemblée a été informée que le Brésil était en train de prendre les mesures nécessaires en droit interne pour devenir partie à l'Accord. L'Assemblée s'est aussi félicitée de l'entrée en vigueur du Protocole sur les privilèges et immunités de l'Autorité.

8. L'Assemblée s'est de nouveau déclarée préoccupée par le retard considérable pris dans l'élaboration d'un accord supplémentaire relatif au siège de l'Autorité et a prié instamment le Secrétaire général de l'Autorité et le Gouvernement jamaïcain de poursuivre leurs efforts afin que l'accord puisse être conclu dans les meilleurs délais. La délégation jamaïcaine a réaffirmé que la Jamaïque restait fermement résolue à remplir toutes les obligations qui lui incombent en vertu de l'Accord de siège, et a donné à l'Assemblée l'assurance que tout serait mis en oeuvre pour faire progresser la recherche d'une solution aux questions en suspens concernant l'accord supplémentaire.

9. L'Assemblée a pris note des travaux techniques de l'Autorité, dont le rapport du Secrétaire général donnait une vue d'ensemble. Il a été observé que des améliorations avaient continué d'être apportées au programme de séminaires scientifiques et techniques de l'Autorité, et que ce programme était devenu un volet important des activités de l'Autorité. Au sujet du programme de travail futur de l'Autorité, l'Assemblée a accueilli favorablement la proposition du Secrétaire général de lui soumettre à sa dixième session un plan triennal détaillé, qui contiendrait des propositions sur la rationalisation et la restructuration du secrétariat destinées à mieux adapter celui-ci au caractère de plus en plus technique des travaux de l'Autorité. Il a été noté que tous les membres de l'Autorité avaient intérêt à ce que celle-ci ait un programme de travail rigoureux et détaillé portant sur plusieurs années. Ce programme aiderait aussi l'Assemblée à hiérarchiser les activités et

fournirait une référence permettant de rapporter les résultats à des objectifs clairement définis. La nécessité, dans le même esprit et par souci d'efficacité, de rationaliser encore les travaux des organes de l'Autorité a aussi été soulignée. En particulier, il a été demandé qu'en 2004, les réunions des organes de l'Autorité soient organisées de telle sorte que le quorum requis par la Convention pour l'adoption par l'Assemblée du budget de l'exercice à venir soit réuni.

10. Plusieurs délégations se sont félicitées de voir l'Autorité traiter de questions relatives à la biodiversité dans la Zone, notant qu'il incombait à l'Autorité de veiller à protéger le milieu marin des effets potentiellement délétères de l'exploitation minière des grands fonds. À ce sujet, il a été dit que la conduite d'évaluations écologiques des grands fonds marins constituait un élément important des activités de l'Autorité. Celle-ci a été invitée à coopérer étroitement avec les organisations internationales compétentes ainsi qu'avec des institutions scientifiques actives dans ce domaine. L'Assemblée a aussi salué l'action menée par l'Autorité pour promouvoir et encourager la recherche scientifique marine dans la Zone, notamment en créant une banque de données centrale et en proposant l'établissement d'un modèle géologique des champs nodulaires de la zone de Clarion-Clipperton. Au sujet de l'étude envisagée des incidences de l'application du paragraphe 4 de l'article 82 de la Convention, certaines délégations ont dit qu'à leur avis le rôle de l'Autorité concernant l'application de l'article 82 devait se limiter rigoureusement aux fonctions visées au paragraphe 4 de cet article, et que le champ de toute étude entreprise par le secrétariat devrait être défini en conséquence.

11. La délégation de la République de Corée a de nouveau demandé au Secrétaire général de l'Autorité de soumettre à l'Assemblée, avant la prochaine élection de membres du Conseil, des informations à jour sur les huit États parties ayant consacré les investissements les plus importants à la préparation et à la conduite d'activités dans la Zone. Il a été noté, à cet égard, qu'il appartenait à l'Assemblée d'établir les listes des pays remplissant les conditions requises pour être rangés dans les différents groupes définis pour le choix des membres du Conseil, et qu'il faudrait que, pour chaque groupe, les États potentiellement concernés s'entendent sur des critères d'inclusion. La délégation chilienne a aussi rappelé qu'il faudrait inscrire au programme de travail futur de l'Autorité l'étude sur les formes de garanties à mettre en place pour assurer l'exécution des ordres en cas d'urgence écologique, mentionnées dans le document ISBA/6/C/12.

#### **Rapport et recommandations de la Commission des finances**

12. À sa 87e séance, le 5 août 2003, l'Assemblée a examiné le rapport et les recommandations de la Commission des finances (ISBA/9/A/5-ISBA/9/C/5), et noté que ces recommandations avaient déjà été examinées et approuvées par le Conseil.

13. Après avoir examiné le rapport, l'Assemblée, sur la recommandation du Conseil a décidé :

- a) De prendre note du rapport de la Commission des finances;
- b) De charger la société Deloitte and Touche de la vérification des comptes de l'Autorité pour 2003 et 2004;
- c) De fixer les quotes-parts et les contributions au Fonds général d'administration et au Fonds de roulement des États devenus membres de l'Autorité en 2003, à savoir l'Albanie, l'Arménie, Kiribati, le Qatar et Tuvalu, selon les

recommandations figurant au paragraphe 11 du rapport de la Commission des finances (ISBA/9/A/5-ISBA/9/C/5).

14. Au sujet des modalités de financement de la participation aux travaux de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances de leurs membres qui sont ressortissants de pays en développement, l'Assemblée a adopté les recommandations de la Commission des finances figurant en annexe à son rapport. La délégation japonaise a fait une déclaration sur cette question (ISBA/9/A/8).

15. L'Assemblée a lancé un appel à tous les membres de l'Autorité pour qu'ils versent leurs contributions intégralement et sans retard. Elle a aussi invité instamment les membres de l'Autorité et les autres donateurs en mesure de le faire à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale volontaire.

**Prochaine session de l'Assemblée**

16. La prochaine session de l'Assemblée aura lieu en 2004, à des dates qui seront déterminées après des consultations entre le Secrétaire général de l'Autorité et les départements compétents du Secrétariat de l'ONU. Au sujet de la fixation des dates, le Secrétaire général de l'Autorité a été prié instamment de tout mettre en oeuvre pour que la session puisse avoir lieu entre avril et la fin de juin 2004, compte tenu des délais de soumission de la documentation, afin de faciliter les travaux des divers organes de l'Autorité.

17. L'Assemblée a été informée que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes proposerait en temps utile un candidat à la présidence de l'Assemblée pour 2004, et que le Groupe africain ferait de même pour la présidence du Conseil en 2004.

---